

## CONFÉRENCE DE PRESSE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Daniel Lampart, premier secrétaire de l'USS

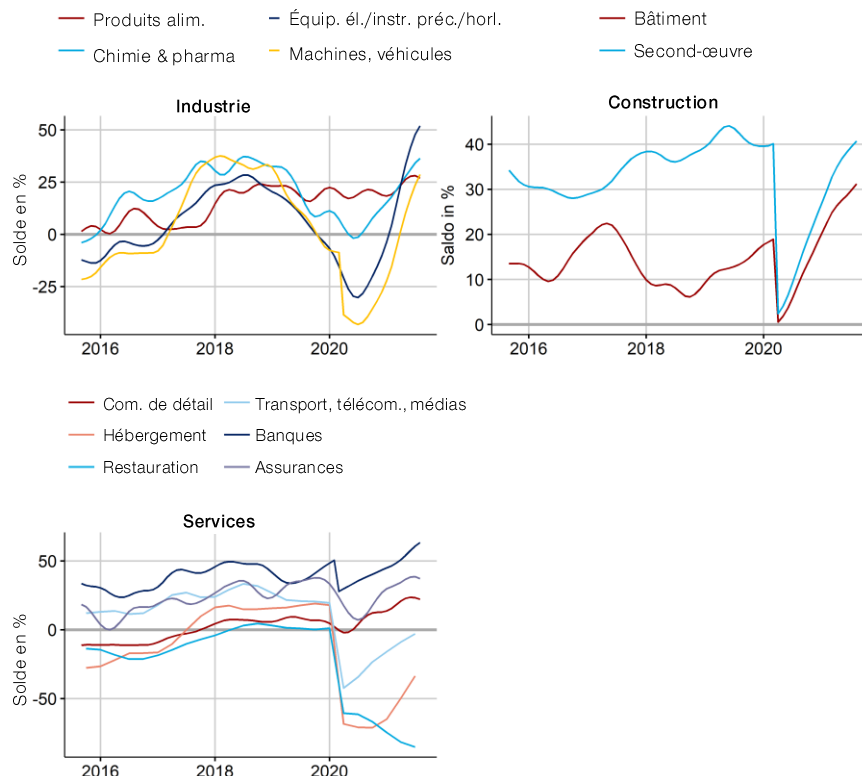
Reprise économique et hausse du renchérissement

### Les syndicats de l'USS revendiquent des hausses de salaire de 2 % ou 100 francs par mois

Depuis la réouverture en mars 2021, l'économie mondiale a rapidement repris pied. Les mesures anticrise et les plans de relance ont pleinement déployé leurs effets. Les structures économiques ont été maintenues, et la production a pu rebondir lors de la levée des restrictions liées à la pandémie. La marche des affaires a ainsi retrouvé son niveau d'avant la crise dans la grande majorité des branches d'activité suisses, et les entreprises ont renoué avec les bénéfices – de l'industrie au commerce de détail et aux banques, en passant par la construction. Seule l'hôtellerie-restauration, le transport aérien et une partie du secteur culturel restent en difficulté.

#### Évaluation de la marche des affaires par les entreprises

(solde selon l'enquête du KOF, valeurs corrigées des variations saisonnières et aléatoires)

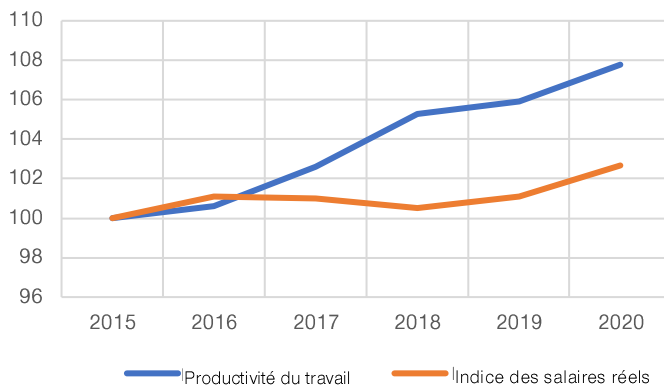


Rétrospectivement, on constate que la crise du coronavirus a été très difficile pour beaucoup de salarié-e-s. Il est impressionnant de voir tout ce qui a été accompli durant la crise, que ce soit dans les soins, dans la logistique ou dans les organisations où il a fallu, du jour au lendemain, passer au télétravail ou fonctionner en mode gestion de crise. D'autres travailleuses et travailleurs ont été plongés dans l'insécurité et ont subi de douloureuses pertes de revenu – notamment dans l'hôtellerie-restauration, dans le secteur de la culture et dans diverses professions des services.

À l'heure des négociations salariales, il faudra se souvenir des efforts particuliers consentis et du climat d'incertitude subi. D'autant plus qu'il y avait déjà un retard salarial avant la crise. En effet, les salaires réels n'ont pas augmenté pendant la phase de reprise économique de 2017/18, alors même que les bénéfices des entreprises et la productivité du travail étaient en hausse.

### Productivité du travail et salaires réels

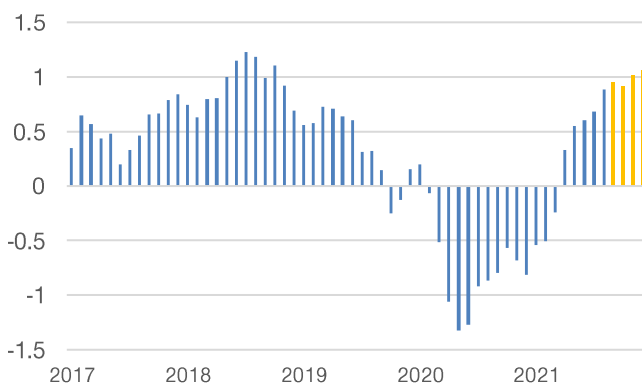
(2015=100)



Le renchérissement fait son retour aux négociations salariales. En août 2021, l'indice suisse des prix à la consommation a progressé de 0,9 % par rapport à l'année précédente. Et il faut aussi s'attendre durant les mois à venir à un renchérissement de l'ordre de 1 %, peut-être même davantage. Dans la plupart des pays développés, l'inflation atteindra des sommets pluriannuels, ce qui risque d'affecter la Suisse – notamment avec des hausses de prix à l'importation.

### Renchérissement et prévisions

(variation par rapport à l'année précédente ; les prévisions de l'USS sont figurées en orange)

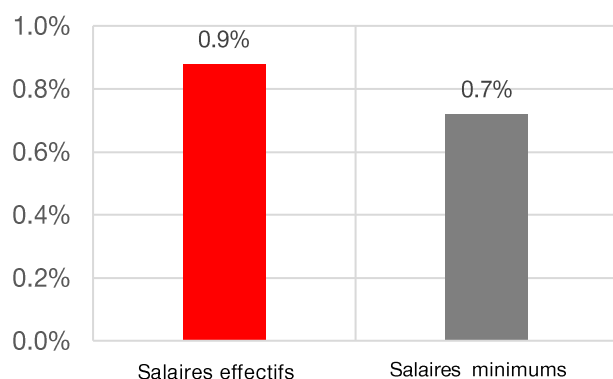


En résumé, les syndicats de l'USS revendiquent des augmentations de salaire de 2 % ou de 100 francs par mois. Les revendications sont plus élevées dans les branches ou les entreprises qui affichent une excellente marche des affaires ou qui connaissent un besoin de rattrapage (les soins notamment). Cette revendication de référence de 2 % se compose d'un volet de hausse des salaires réels, qui correspond à la croissance de la productivité du travail de 1 %<sup>1</sup>, et d'un volet de compensation du renchérissement de 1 %, correspondant au renchérissement durant les mois des négociations.

D'un point de vue structurel, les revendications suivantes sont au cœur des négociations salariales 2021/22 : il faut combler davantage le retard salarial des femmes. Elles continuent de gagner en moyenne 19 % de moins que les hommes. Les salaires minimums doivent également être revus à la hausse. Ces dernières années, les salaires minimums inscrits dans les CCT sont restés à la traîne des salaires effectifs. En moyenne, leur croissance a été inférieure de 0,2 points de pourcentage par an entre 2010 et 2020. Or plus l'écart se creuse entre les salaires minimums et les salaires effectifs, et moins la protection contre la sous-enchère salariale s'avère efficace. Il est dès lors essentiel d'ajuster à la hausse les salaires minimums. Afin de régler le problème des bas salaires, l'USS demande que les salaires passent au plus vite à au moins 4000 francs par mois.

#### **Croissance annuelle des salaires effectifs et minimums (2010-2020)**

(en %)



---

<sup>1</sup> « Croissance de la productivité du travail corrigée des variations conjoncturelles », moyenne des années 2010 à 2020.